Dénomination : AUTO DECO

n° de gestion : 1991B80237

n° d'identification : 382 598 647

n° de dépôt : A2012/004142

Date du dépôt : 08/06/2012

Pièce : Extrait de procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 20/03/2012

469376

469376

AUTO DECO

Société par Actions Simplifiée au capital de 100 000 €
Siège social Z.A.E. de la Maladière 185 Avenue d'Italie 74300 CLUSES

R.C.S. ANNECY 382 598 647

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 20 MARS 2012

L'an deux mille douze et le mardi vingt mars, à dix-sept heures,

dans les bureaux de la Société Civile Professionnelle « Anne PIGNARD-EXBRAYAT, Luc GUIVARC'H et Charlotte PERNAT-GROSSET-GRANGE, Notaires associés » Immeuble « Le Clos Séréna », 13 avenue de la Libération 74300 CLUSES,

Les actionnaires se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation régulière de Monsieur Frédéric ANTHOINE, Président.

Monsieur Frédéric ANTHOINE préside l'assemblée conformément aux statuts. Il rappelle que la présente assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour ci-après reproduit :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion et rapport spécial du Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2011 ; Affectation des résultats ; Quitus au Président ;
- Approbation des conventions visées par les articles L 227-10 et suivants du Code de Commerce ;
- Nomination des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ;
- Délégation de pouvoirs pour les formalités.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence dûment émargée par les actionnaires présents à leur entrée en réunion et certifiée conforme par les membres du bureau, que les actionnaires présents et représentés possèdent ensemble 2 500 actions sur les 2 500 composant le capital social.

Monsieur le Président fait observer :

- que tous les documents et renseignements prescrits par la réglementation en vigueur ont été communiqués aux Actionnaires ou tenus à leur disposition dans les conditions légales,
- que la présente assemblée, régulièrement convoquée et composée, peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau, à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence,
- le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2011,
- les rapports établis par le Président,
- un exemplaire du texte des résolutions proposées à l'assemblée générale,
- et un exemplaire des statuts sociaux.

Ces pièces sont reconnues régulières par les membres du bureau.

Monsieur le Président ouvre alors la délibération en donnant lecture de ses rapports.

Cette lecture terminée, la parole est offerte aux actionnaires.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président lit et met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Etc…

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

nomme, pour la durée légale de six exercices, qui prendra fin lors de l'assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2017 :

- en qualité de Commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Paul Roger FONT, demeurant 20, Rue Ballalloud 74300 CLUSES,
- en qualité de commissaire aux comptes suppléant : SAS Cabinet A. ROSSI, demeurant 3 rue Pré Bénévix 74300 CLUSES.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale,

délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, pour accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée, à mains levées, à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé.
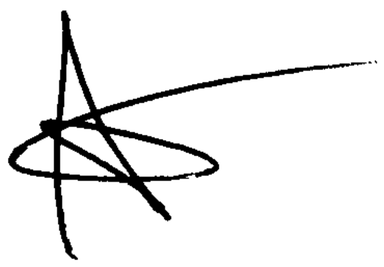
Pour extrait certifié conforme :
Le Président